



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Le préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au schéma **départemental d'alerte et d'information des crues**, décide la mise en place de l'

## ALERTE CRUE NIVEAU ORANGE

### Tronçon CHARENTE AMONT

#### Situation actuelle :

Un ciel de traîne a traversé ce jeudi 12/02 l'ensemble du territoire Vienne-Charente-Atlantique.

Cette nouvelle perturbation a apporté des cumuls de pluies pouvant être localement significatifs.

La hausse des niveaux d'eau se poursuit sur certains tronçons en vigilance : bandiat-Tardoire, Boutonnes Amont et Aval, Charentes Amont, Moyenne et Aval, Sèvre Aval, Seudre, Clain, Creuse Amont et Médiane, Viennes Limousine, Médiane, Bec-des-2-Eaux, Tourangelle et Thouet Aval.

La tendance est à la stabilisation ou à la baisse sur d'autres secteurs : Charente Source, Sèvre Amont, Gartempe et Thouet Amont.

A l'aval de ces tronçons la hausse se poursuit

#### Evolution prévue :

La hausse des niveaux d'eau se poursuit sur l'ensemble du tronçon.

Des débordements localement dommageables pourraient être observés.

Risque de crue importante.

#### **MAIRES :**

Il vous appartient d'alerter les riverains concernés et de mettre en œuvre les mesures de protection et de sauvegarde en vous appuyant sur les dispositions définies dans votre Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

#### **SERVICES :**

Votre service doit donc se préparer à exécuter les missions qui lui incombent, conformément au schéma départemental cité en référence.

Je vous invite à vous tenir informé de l'évolution de cette crue en consultant régulièrement le site Internet suivant : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Je vous recommande également de suivre sur le terrain l'évolution de la crue.

7-9, rue de la préfecture  
CS 92301  
16023 ANGOULÈME Cedex  
Tél. : 05.45.97.61.00  
[www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

### **CONSEILS DE COMPORTEMENT**

- Je m'éloigne des cours d'eau et des ponts, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage
- Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement
- J'évite de me déplacer et je me tiens informé sur les conditions météo
- Je surveille la montée des eaux
- Je ne descends pas dans les sous-sols
- Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence

À Angoulême, le 12 février 2026

Pour le préfet et par délégation,  
le cadre d'astreinte du cabinet

Pierre Maurel.